

Abidjan, le 7 juillet 2017

COMMUNIQUE

Fractionnement d'actions

Faisant suite à la décision des actionnaires prise en Assemblée Générale Mixte le 03 Mai 2017, en sa 7^{ème} résolution à titre extraordinaire, SAPH informe ses actionnaires et l'ensemble des acteurs du marché financier régional de l'UEMOA du fractionnement de ses actions dans un rapport de 1 à 5, soit cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Cette opération permet à votre société de se conformer à la décision N°2015-005-BRVM-CA et se déroulera selon les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 5.111.601 à 25.558.005.
- La valeur nominale des actions s'élèvera désormais à **571 FCFA** contre 2.855 FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, **le 21 Juillet 2017**.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre registraire, la Société Générale de Bourse en Côte d'Ivoire (SOGEBOURSE) au téléphone : +225 20-20-12-65, Fax : +225 20-20-14-89,

Mail : secretariat.sogebourse@socgen.com.

Le Directeur Général

PCI NANAN BONY



Le Directeur Général

Marc GENOT

